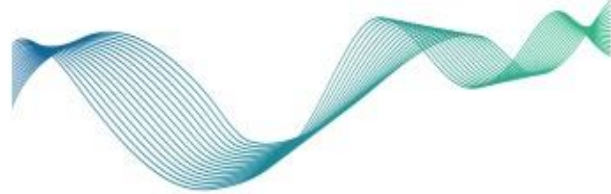


MarineBiotech



Troisième appel transnational conjoint de l'ERA-MarineBiotech (ERA-MBT)

Consultez également les *Lignes directrices aux candidats*.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec le secrétariat responsable de l'appel
conjoint :

Victoria Sanz
MINECO, Espagne
era-mbt@mineco.es
Tél. : +34 91 6037723

Troisième appel transnational de projets de recherche dans le cadre de l'ERA-MarineBiotech

« *Des approches métagénomiques pour la valorisation de l'environnement marin* »

1. Motif

L'ERA-MarineBiotech (ERA-MBT) reconnaît que les organismes et les écosystèmes marins d'Europe sont largement sous-explorés, sous-étudiés et sous-exploités, et ce, malgré un accès à un vaste éventail d'écosystèmes variés abritant une immense biodiversité marine. Par une application coordonnée de la biotechnologie, cette ressource pourrait **grandement contribuer** à la résolution de certains des plus **importants défis sociétaux**, tels que la dégradation environnementale, la santé humaine et l'approvisionnement durable en nourriture, énergie et autres produits de base, que l'on considère comme les Grands Défis de demain.

Les principaux objectifs de l'ERA-MBT sont les suivants :

- stimuler le développement de la recherche, de l'innovation et des activités commerciales dans le domaine de la biotechnologie marine à l'échelle de l'Europe;
- bâtir des communautés et renforcer les capacités en tenant compte des points de vue et du potentiel variés des différentes régions maritimes;
- mettre sur pied un réseau durable pour financer et soutenir la biotechnologie marine.

L'ERA-MBT est un programme de quatre ans financé dans le cadre du volet ERA-NET du septième programme-cadre de la Commission européenne (numéro de l'accord de subvention : 604814; de décembre 2013 à novembre 2017). Ce partenariat rassemble 19 organismes de financement et représentants issus de 14 pays. L'ERA-NET entend lancer au moins trois appels durant cette période. Le premier appel a été lancé en octobre 2014 sous le thème du développement de procédés de bioraffinerie destinés à des biomatériaux marins. Le deuxième appel a été lancé en décembre 2015 sous le thème de la biodécouverte et des molécules bioactives provenant de l'environnement marin.

L'objectif du présent document est d'annoncer le troisième appel transnational conjoint de l'ERA-MBT, qui vise à coordonner le financement à l'échelle européenne de la recherche, du développement et de l'innovation en biotechnologie marine. Cet appel vise principalement à stimuler les activités conjointes de recherche et de développement en biotechnologie marine en Europe. Les consortiums de recherche transnationaux formés d'établissements universitaires, d'instituts de recherche et de partenaires de l'industrie sont invités à soumettre leur proposition en une seule étape d'ici le 7 mars 2017.

Conformément aux règles nationales, le financement s'étendra sur un maximum de trois ans. Les projets devront être amorcés d'ici la fin de l'année 2017.

2. Objectif de l'appel

2.1. Contexte

Les précédents appels de propositions de recherche de l'ERA-MBT laissent à la communauté scientifique une grande marge de manœuvre pour présenter des projets de recherche novateurs afin de faire valoir les bioressources marines, d'abord par le développement de procédés de bioraffinerie et, plus récemment, par la stimulation de la découverte de matériaux bioactifs provenant de l'environnement marin.

2.2. Portée générale

De façon générale, cet appel est axé sur l'élaboration et l'utilisation de méthodes indépendantes de la culture pour étudier le matériel génétique de microorganismes marins incultivables (le microbiome), qui représenteraient environ 90 % de la biomasse marine totale. Même si l'immense potentiel des micro-organismes marins en tant que sources d'enzymes et de métabolites novateurs a déjà été démontré, de nombreux obstacles minent l'exploration et l'exploitation de cette biomasse. Les limites entourant la mise en culture de ces micro-organismes représentent le principal défi auquel est confronté le milieu de la recherche sur le microbiome. Cela dit, de récentes percées sur le plan des méthodes indépendantes de la culture, qui ont entraîné un meilleur accès aux données métagénomiques, ont permis de repousser ces limites et de découvrir des biocatalyseurs et des métabolites ayant un potentiel biotechnologique. Les avancements technologiques dans les « sciences omiques » sont venus étendre le champ d'application des analyses métagénomiques reposant sur le séquençage : en effet, il est dorénavant possible d'analyser tous les gènes de l'ensemble des organismes présents dans un échantillon ultra complexe. On s'attend à ce que, grâce à une évolution technologique continue, d'autres percées surviennent et viennent faciliter à la fois l'identification de nouvelles entités biochimiques dans les bases de données métagénomiques et l'expression de ces dernières dans des systèmes xénogéniques.

Cet appel s'intéresse aux projets de recherche sur les métagénomiques et les micro-organismes marins dont l'objectif est de découvrir des enzymes, des métabolites et des voies métaboliques ayant un potentiel biotechnologique. Grâce au caractère unique des environnements marins dans lesquels les micro-organismes évoluent, les chercheurs ont la possibilité d'explorer ces habitats et d'en exploiter les propriétés génétiques pour les appliquer à une vaste gamme de produits et de procédés. La complexité des environnements marins se reflète dans la diversité génétique des micro-organismes qu'ils abritent. Pour étudier cette ressource diversifiée, il faut des équipes de recherche multidisciplinaires et interdisciplinaires ainsi qu'un accès à divers outils et méthodologies que l'on qualifie généralement de technologies ou d'approches omiques. L'utilisation de ces outils pour étudier et exploiter le potentiel biotechnologique des environnements marins ne date pas d'hier. En effet, plusieurs projets financés par l'UE, dont MicroB3, Pharmasea et MaCuMBA, les ont déjà utilisés abondamment. La mission de l'ERA-MBT consiste à soutenir le développement de tels outils en choisissant des projets ayant à la fois une visée scientifique et l'objectif de bonifier la

gamme d'outils afin de favoriser l'acquisition de nouvelles connaissances pouvant mener à des innovations.

La demande ne cesse de croître pour des produits servant à la surveillance environnementale et au contrôle des pathogènes – dans les aliments, les animaux, l'aquaculture, les humains, etc. – et pour des enzymes utilisables dans l'application d'une multitude de bioprocédés industriels. Le besoin de nouvelles ressources dans les milieux pharmaceutique, médical et alimentaire se fait également sentir. Le secteur commercial s'intéresse déjà aux communautés de micro-organismes marins, qui sont considérées comme une ressource novatrice pouvant se traduire par de nouveaux débouchés commerciaux.

2.3. Domaine d'intérêt de l'appel

Dans le contexte de l'*ERA-MBT Research and innovation Roadmap* [Feuille de route d'ERA-MBT pour la recherche et l'innovation], ce sujet transversal est mentionné sous le quatrième thème, *Enabling technologies and infrastructures* [Technologies et infrastructures habilitantes], plus précisément dans le deuxième sous-thème, *Development of the marine biotech toolbox* [Développement d'une trousse d'outils en biotechnologie marine], qui inclut les **technologies omiques**, la **bio-informatique** et les **organismes modèles**.

Le sujet proposé inclut également les trois premiers thèmes de la feuille de route, laissant ainsi place à un grand nombre de configurations de projet différentes. Avec l'introduction du terme « *métagénomique* » dans l'appel, nous visons un domaine jusqu'à maintenant inexploité dans le cadre des appels de l'ERA-MBT tout en orientant les candidats vers le milieu intégré de la recherche, du développement technologique et de l'innovation ainsi que des futures percées.

L'objectif de cet appel est d'encourager les chercheurs et les entreprises à utiliser et à mettre au point des approches et outils novateurs (en métagénomique intégrée, fonctionnelle ou reposant sur le séquençage) pour étudier le microbiome dans n'importe quel environnement marin (colonne d'eau libre, habitats précis, associations avec les hôtes, etc.). Habituellement, un tel projet de recherche fait initialement appel à des approches métagénomiques fonctionnelles ou reposant sur le séquençage de l'ADN. Grâce à la possibilité de détecter l'empreinte d'une communauté de micro-organismes très peu abondants et d'obtenir une grande couverture de séquençage par échantillon, les métagénomiques permettent de multiplier les sources de matériel potentiellement novateur.

Même si l'utilisation des technologies omiques a grandement évolué au cours des dernières années, des efforts doivent encore être déployés pour surmonter les principaux goulots d'étranglement et promouvoir davantage l'élaboration d'outils en biotechnologie marine et leur utilisation dans le but de tirer profit des ressources biologiques marines.

Voici les attentes associées à cet appel :

- Maximiser et favoriser l'utilisation des technologies disponibles pour générer de nouvelles connaissances et des innovations, ce qui permettra de cibler les lacunes sur le plan technologique et les éléments freinant l'exploration de diverses communautés de micro-organismes marins, et ainsi d'orienter l'élaboration de futurs outils de recherche.
- Avoir recours à l'ensemble des expertises et des disciplines scientifiques pertinentes et nécessaires, y compris à la connaissance des espèces marines qui servent d'hôtes à des micro-organismes marins. Le champ de la métagénomique est large et diversifié et, dans le cadre de cet appel ouvert, les candidats peuvent choisir le volet du microbiome marin sur lequel ils souhaitent se concentrer et dans lequel ils pourront utiliser et appliquer la métagénomique.
- Mettre au point et utiliser des méthodes indépendantes de la culture afin de tirer profit de l'empreinte inconnue et incultivable du microbiome.
- Promouvoir la recherche transdisciplinaire et proposer au moins un volet à l'avant-garde de la biotechnologie.
- Les demandes doivent être axées sur des activités s'inscrivant dans au moins un des quatre premiers niveaux de maturité technologique (TRL) définis ci-dessous. On invite les entreprises à participer, voire à soumettre une demande, à condition que l'organisme de financement de leur pays les y autorise. Prière de consulter les règles nationales pour vérifier l'admissibilité (annexe II).

2.4. Exclusions

Sont **exclus** de cet appel les projets suivants :

- les projets dans lesquels des micro-organismes sont mis en culture pour des analyses subséquentes;
- les projets reposant sur des métagénomiques provenant de sources d'eau non salée;
- les projets ne respectant pas le Protocole de Cartagena ou le Protocole de Nagoya.

Les frais associés aux activités suivantes sont **exclus** de cet appel :

- la collecte de matériel provenant de la haute mer, des fonds marins, des sédiments des fonds marins ou des formations géographiques sous-jacentes;
- la collecte de matériel auquel on peut généralement accéder gratuitement, à l'exception des échantillons provenant de biobanques ou de collections de cultures.

Niveaux de maturité technologique (TRL) *Annexe G de la décision C de la Commission européenne (2014) 4995 du 22 juillet 2014*
(https://ec.europa.eu/research/participants/portal/doc/call/h2020/common/1617621-part_19_general_annexes_v.2.0_en.pdf)

Sauf indication contraire, les définitions suivantes s'appliquent lorsque la description d'un sujet fait référence à un TRL :

TRL 1 – Observation des principes de base

TRL 2 – Formulation du principe technologique

TRL 3 – Validation expérimentale de principe

TRL 4 – Validation de la technologie en laboratoire

TRL 5 – Validation de la technologie dans un environnement pertinent (environnement industriel pertinent dans le cas d'importantes technologies habilitantes)

TRL 6 – Démonstration de la technologie dans un environnement pertinent (environnement industriel pertinent dans le cas d'importantes technologies habilitantes)

TRL 7 – Démonstration du prototype en contexte opérationnel

TRL 8 – Mise au point d'un système complet et qualifié

TRL 9 – Démonstration du système final en contexte opérationnel (fabrication concurrentielle dans le cas de technologies habilitantes importantes; ou dans l'espace)

Les demandes devraient respecter les éléments suivants :

1. Les **critères d'admissibilité propres au pays ou à la région** (voir l'annexe II pour les règles propres aux organismes de financement). Pour veiller au respect de ces critères, on **recommande fortement aux candidats de communiquer avec l'organisme de financement de leur pays ou de leur région** avant de soumettre une proposition (les personnes-ressources figurent à l'annexe 1).

***N. B. : Un organisme pourrait ne pas financer certains sujets.
Vérifiez attentivement les règles nationales à l'annexe II.***

2. De plus, toutes les demandes doivent être conformes aux **critères d'admissibilité de l'ERA-MBT**, qui sont décrits dans les *Lignes directrices aux candidats*.

Les propositions non conformes aux règles nationales ou aux critères d'admissibilité de l'ERA-MBT pourront être rejetées avant l'étape de l'évaluation.

3. Documents relatifs à l'appel

Le cadre de référence de l'appel est établi dans quatre documents principaux. Les candidats auront accès à deux d'entre eux (le *Texte du troisième appel* et les *Lignes directrices aux candidats*) par l'intermédiaire du système de soumission électronique. Les deux autres sont des documents internes (protocole d'entente et procédures internes de l'appel).

4. Organismes de financement

Les organismes de financement suivants participent à l'appel :

- Research Foundation – Flanders (FWO), Flandre (Belgique)
- Flanders Innovation & Entrepreneurship (VLAIO), Flandre (Belgique)
- Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT), Canada
- Genome British Columbia (Genome BC), Canada
- Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche (BMBF), représenté par Project Management Jülich (PtJ), Allemagne
- Innovation Norway (IN), Norvège
- Research Council of Norway (RCN), Norvège
- Fonds régional pour la science et la technologie - Secrétariat pour la mer, la science et la technologie - Administration régionale des Açores (FRCT-SRMCT-GRA), Portugal
- Organisme exécutif de financement de l'éducation supérieure, de la recherche, du développement et du financement (UEFISCDI), Roumanie
- Ministère de l'Éducation, de la Science et du Sport (MIZS), Slovaquie
- Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de la Concurrence (MINECO), Espagne

Ces organismes de financement lanceront l'appel simultanément dans leur pays respectif.

5. Demande

5.1. Admissibilité

Les critères suivants doivent être respectés :

- Chaque consortium soumettant une proposition doit comprendre :
 - un maximum de cinq partenaires (on encourage toutefois les candidats à inclure des partenaires financés par l'UEFISCDI (Roumanie) ou le MIZS (Slovaquie), auquel cas le nombre maximal de partenaires passe à six);
 - un maximum de deux partenaires par pays;
 - un minimum de trois partenaires provenant de trois pays différents parmi ceux participant à l'appel, répondant aux critères d'admissibilité des organismes de financement et devant présenter une demande de financement (consultez la liste des organismes de financement à la section 4).
- La majorité (2/3) des partenaires et du volume de financement associés à une proposition doit provenir des organismes de financement participant à l'appel.
- Le coordonnateur d'une proposition doit être situé dans un pays ou une région participant à l'appel et être financé par l'un des organismes de financement participants.

- Les partenaires en provenance de pays ne participant pas à l'appel (en Europe ou à l'extérieur) peuvent participer à un projet, à leurs frais, à condition de pouvoir apporter une contribution significative à l'atteinte des objectifs.
- L'inclusion de partenaires de l'industrie dans les consortiums est encouragée, mais pas obligatoire. Ceux qui ne peuvent pas être financés par l'organisme de financement de leur pays ou de leur région peuvent prendre part à un consortium à leurs frais, à condition de démontrer la valeur qu'ils ajoutent au projet et de l'appuyer par des activités et un budget détaillés. Ils doivent fournir au secrétariat responsable de l'appel conjoint une lettre d'engagement détaillant leur collaboration.
- Les participants admissibles peuvent inclure des sous-traitants si les règlements de leur pays ou de leur région en matière de financement le permettent.
- La durée maximale d'un projet est de 36 mois.
- Les projets doivent s'inscrire dans la portée de l'appel.

Les propositions considérées comme non admissibles pourront être rejetées avant de passer à l'étape de l'évaluation.

Veuillez consulter les *Lignes directrices aux candidats* pour obtenir de plus amples renseignements ainsi que l'annexe II du présent document pour connaître les règles propres à chaque pays.

5.2. Date limite

DATE LIMITE : Les propositions doivent être soumises par l'intermédiaire du système de soumission électronique **d'ici le 7 mars 2017 (15 h HEC)**. Les coordonnateurs des projets doivent déposer leur proposition à temps, car après la date limite, le système de soumission électronique sera fermé.

7 mars 2017 (15 h HEC)	Date limite pour soumettre une proposition
Juin 2017	Réunion du comité d'examen par les pairs – Recommandations des projets à financer
Juillet 2017	Communication des recommandations de financement
Novembre 2017	Début des projets

6. Évaluation des propositions

Chaque proposition jugée admissible sera assignée à **trois évaluateurs externes**, choisis en fonction du profil de la demande. La sélection des évaluateurs, des scientifiques reconnus à l'échelle internationale, repose sur leur expertise et sur des thématiques précises en lien avec le sujet abordé dans les propositions.

Les évaluateurs devront évaluer la pertinence scientifique des demandes dans le contexte de la portée de l'appel en répondant à une question de type « oui ou non ». Les évaluateurs devront

également évaluer séparément la proposition à partir de trois critères (décrits ci-dessous) en utilisant une échelle de 1 à 10 (de faible à excellent).

Critère 1 : Excellence scientifique et technologique

- Clarté et pertinence des objectifs
- Validité du concept et crédibilité de la méthodologie proposée
- Évolution par rapport à l'état actuel des réalisations (potentiel d'innovation, nouveauté, originalité), en particulier en ce qui concerne la composante biotechnologique

Critère 2 : Retombées potentielles

- Contribution de la proposition aux objectifs de l'appel
- Avantages économiques et potentiel de commercialisation
- Répercussions sociétales
- Avantage transnational et valeur ajoutée par la collaboration conjointe
- Aboutissement des résultats de recherche : activités d'exploitation et de communication

Critère 3 : Mise en œuvre et gestion

- Qualité et expérience pertinente de chaque participant
- Qualité du consortium en tant qu'entité (entre autres sur le plan de la complémentarité et de l'équilibre)
- Caractère approprié des structures et des procédures de gestion, y compris en gestion des risques et des innovations

7. Processus de financement

L'octroi du financement est régi par des règles nationales, décrites à l'annexe II. Les appels dans le contexte de l'ERA-MBT reposent sur un modèle de « pot virtuel commun », selon lequel chaque pays finance ses propres équipes nationales.

Dans le cas des propositions dont le financement a été recommandé, chaque partenaire du consortium devra communiquer avec son organisme de financement pour être mis au fait des procédures nationales. Les étapes de négociation et d'octroi du financement se dérouleront conformément aux règles nationales habituelles.

Étant donné que les organismes de financement ont tous des échéances différentes en ce qui concerne les contrats et le financement, chaque consortium de recherche doit établir une date commune pour amorcer le projet transnational, qui tient compte des recommandations de chaque organisme de financement participant ainsi que du secrétariat responsable de l'appel conjoint.

Chaque consortium devrait élaborer un accord de coopération et le faire signer par tous les participants (consultez les *Lignes directrices aux candidats*, section 8).

Financement prévu pour chaque organisme :

Organisme	Pays	Contribution
Research Foundation – Flanders (FWO)	Belgique (Flandre)	0,2 M€
Flanders Innovation and Entrepreneurship	Belgique (Flandre)	1 M€
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT)	Canada	0,65 M€
Genome British Columbia (Genome BC)	Canada	0,4 M€
Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF) représenté par Project Management Jülich (PtJ)	Allemagne	1 M€
Innovation Norway (IN)	Norvège	Voir l'annexe nationale
Research Council of Norway (RCN)	Norvège	1,32 M€
Fonds régional pour la science et la technologie - Secrétariat pour la mer, la science et la technologie - Administration régionale des Açores (FRCT-SRMCT-GRA)	Açores - Portugal	0,1 M€
Organisme exécutif de financement de l'éducation supérieure, de la recherche, du développement et du financement (UEFISCDI)	Roumanie	0,5 M€
Ministère de l'Éducation, de la Science et du Sport (MIZS)	Slovénie	0,36 M€
Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de la Concurrence (MINECO)	Espagne	0,5 M€

8. Secrétariat responsable de l'appel conjoint et personnes-ressources

Cet appel est coordonné par le secrétariat responsable de l'appel conjoint de l'ERA-MBT, qui est dirigé par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de la Concurrence (MINECO) de l'Espagne. Le secrétariat sera le point de contact central pour tous les coordonnateurs de projet.

Coordonnées du **secrétariat responsable de l'appel conjoint** :

Victoria Sanz

Tél. : +34 91 6037723

Courriel : era-mbt@mineco.es

Adresse postale

Victoria Sanz

Ministerio de Economía, Industria y Competitividad (MINECO)

Agencia Estatal de Investigación (AEI)

Paseo de la Castellana 162, Planta 18, Impares

28046 (Madrid)

Soutien technique – système de soumission électronique :

Jens Schiffers

Project Management Juelich (JUELICH)

Tél. : +49 2461 61-3972

Courriel : j.schiffers@fz-juelich.de

La seule voie de communication officielle est celle entre le secrétariat responsable de l'appel conjoint de l'ERA-MBT et le coordonnateur d'un projet. Durant le processus de demande, c'est avec le coordonnateur que communiquera le secrétariat, et c'est le coordonnateur qui sera responsable de transmettre tous les renseignements reçus aux autres participants du consortium. Il sera possible de communiquer avec des **personnes-ressources** au sein de chaque organisme de financement pour obtenir des renseignements sur les exigences propres à chaque pays (voir l'annexe I).

ANNEXE I

Personnes-ressources par pays

Pays	Organisme de financement	Personne-ressource	Coordonnées
Belgique (Flandre)	FWO	Olivier Boehme Toon Monbaliu	eranet@fwo.be
Belgique (Flandre)	Flanders Innovation and Entrepreneurship	Kirezi Kanobana	kirezi.kanobana@vlaio.be
Canada	FRQNT	Véronique Baril	veronique.baril@frq.gouv.ca
Canada	Genome BC	Rachael Ritchie	rritchie@genomebc.ca
Allemagne	BMBF / PtJ	Jens Schiffers	j.schiffers@fz-juelich.de
Norvège	IN	Ole Jørgen Marvik	ole.Jorgen.Marvik@innovasjon Norge.no
Norvège	RCN	Steinar Bergseth	stb@forskningsradet.no
Portugal (Açores)	FRCT-SRMCT-GRA	Célia Amaral	celia.jp.amaral@azores.gov.pt
Roumanie	UEFISCDI	Simona Stoian	simona.stoian@uefiscdi.ro
Slovénie	MIZS	Kim Turk	kim.turk@gov.si
Espagne	MINECO	Victoria Sanz	era-mbt@mineco.es

ANNEXE II

Règles nationales : résumé du financement, des critères d'admissibilité et des restrictions par pays

Organisme de financement (Pays)	FWO (Flandre, Belgique)	Flanders Innovation and Entrepreneurship (Flandre, Belgique)	FRQNT (Canada)	Genome BC (Canada)	BMBF Allemagne
Admissibilité du financement de partenaires du milieu universitaire ou de l'industrie	Seulement les partenaires du milieu universitaire	Les partenaires de l'industrie sont admissibles; les partenaires du milieu universitaire le sont à titre de sous-traitants des partenaires de l'industrie	Seulement les partenaires du milieu universitaire	Seulement les partenaires du milieu universitaire	Oui
Budget total alloué	200 000 €	1 000 000 €	650 000 €	400 000 €	1 000 000 €
Financement maximal par partenaire/par projet	200 000 €	Afin de financer au moins deux ou trois projets, le financement total par partenaire de l'industrie peut être limité à 330 000 €.	200 000 €	200 000 €	1 000 000 €

Coûts admissibles	Personnel, produits consommables (y compris les déplacements) et infrastructures	Coûts personnels, coûts directs et indirects, sous-traitance, coûts exceptionnellement élevés (http://www.iwt.be/sites/default/files/subsidies/documenten/IWT_kostenmodel_januari2014.pdf)	Conformément aux <i>Règles générales communes</i> du FRQNT	Conformément aux lignes directrices aux candidats de Genome BC. Pour obtenir un exemplaire, communiquez avec ERA@genomebc.ca .	https://foerderportal.bund.de/easy/easy_index.php?auswahl=easy_formulare&formularschrank=bmbf&menue=block
Sujets admissibles	Tous les sujets	Tous les sujets, à l'exception des applications militaires	Tous les sujets	Tous les sujets	Tous les sujets
Autres restrictions nationales	Consultez les règles d'admissibilité détaillées : http://www.fwo.be/en/fellowships-funding/research-projects/research-project/regulations-for-research-projects/ , art. 9.	Lignes directrices : (http://www.iwt.be/subsidies/externe/rasteun/era-mbt).	Conformément aux <i>Règles générales communes</i> du FRQNT.	Conformément aux lignes directrices aux candidats de Genome BC. Pour obtenir un exemplaire, communiquez avec ERA@genomebc.ca .	Les établissements d'enseignement supérieur, qui sont admissibles à des « frais généraux de projet » (Ger. Projektpauschale) correspondant à 20 % du total, devraient d'abord calculer le budget de leur projet en excluant ces frais généraux.

Organisme de financement (Pays)	IN Norvège	RCN Norvège	FRCT-SRMCT-GRA Açores, Portugal	UEFISCDI Roumanie	MIZS* Slovénie	MINECO Espagne
Admissibilité du financement de partenaires du milieu universitaire ou de l'industrie	Partenaires de l'industrie seulement; financement conforme aux lignes directrices en matière d'appui étatique.	Partenaires du milieu universitaire : 100 % Partenaires de l'industrie : jusqu'à 50 %	Seulement les partenaires du milieu universitaire	Oui – Conformément au plan d'appui étatique	<p>100 % pour les organismes de recherche (universités, établissements de recherche publics et privés) finançant des activités non économiques conformément aux dispositions de l'encadrement communautaire des aides d'état à la recherche, au développement et à l'innovation (JOUE, C 198, 27-06-2014). Une diffusion non exclusive et non discriminatoire des résultats de recherche à grande échelle est obligatoire.</p> <p>80 % pour les petites entreprises; 75 % pour les moyennes entreprises et 65 % pour les grandes entreprises, conformément aux dispositions de l'encadrement communautaire des aides d'état à la recherche, au développement et à l'innovation (JOUE, C 198, 27-06-2014).</p>	<p>Les entités admissibles à un financement du MINECO sont : les organismes de recherche sans but lucratif, conformément à l'appel APCIN 2017 ou à un équivalent. Même si les entreprises ne seront pas financées, le secteur industriel espagnol est invité à participer en utilisant son propre financement.</p> <p>Obligatoire : Les responsables espagnols des groupes doivent être admissibles en vertu de l'appel APCIN 2017 et doivent posséder de l'expérience en tant que chercheurs au sein de projets financés par l'intermédiaire du <i>Plan Nacional I+D+I 2008-2011</i>, du <i>Plan Estatal I+D+I 2013-2016</i>, de subventions du CER ou de programmes-cadres européens. Les chercheurs principaux espagnols ne peuvent changer entre la soumission de la proposition et l'appel APCIN national. Les règles officielles en matière d'admissibilité seront décrites dans l'appel APCIN 2017 ou son équivalent, qui sera publié ici.</p>

Budget total alloué	Le financement est octroyé principalement par l'intermédiaire du programme de subventions en bioraffinerie d'Innovation Norway. Les demandes seront évaluées à partir de nos politiques et de nos activités habituelles (c.-à-d. que les demandes sont soumises au bureau régional approprié).	12.000.000 NOK (≈1,32 M€)	100 000 €	500 000 €	360 000 €	500 000 €
Financement maximal par partenaire/par projet		Montant maximal par projet : Respect des lignes directrices norvégiennes pour les coûts évalués à environ : - 300 000 € (partenaire d'un projet) - 600 000 € (coordination par la Norvège)	100 000 €	Maximum de 200 000 € par projet, et maximum de 250 000 € si le projet est coordonné par la Roumanie	180 000 € par projet (max. 60 000 € par année)	- 150 000 € par entité juridique espagnole / 200 000 € par coordonnateur de projet - 200 000 € par entité juridique espagnole / 250 000 € si une entité juridique espagnole coordonne le projet (s'il y a plus d'une entité juridique espagnole au sein d'un consortium, le financement maximal ne devrait pas dépasser 150 000 € par projet [p. ex., « centros mixtos CSIC »])
Coûts admissibles	http://www.innovasjon Norge.no/no/finansiering/bioraffineringsprogrammet/#.VD4-wvmSyao	Forskerprosjekt : http://www.forskningssradet.no/no/Forskerprosjekt/1186753746501 Innovasjonsprosjekt i næringslivet :	Voir le document : http://www.azores.gov.pt/NR/rdonl_yres/024467F3-5F03-4C7C-91B6-54220EE59804/0/ERANET_3rdCall	Conformément au plan national III sur la recherche, le développement et l'innovation 2015-2020	Le MIZS financera tous les coûts admissibles des chercheurs slovènes participant aux projets transnationaux retenus, dont le financement a été recommandé conformément au <i>Decree on criteria and</i>	- Les coûts personnels associés aux contrats de travail temporaires (les bourses d'études ne sont pas admissibles). - Les coûts actuels, le coût de petits équipements scientifiques non réutilisables, les frais de déplacement et les autres frais nécessaires à l'exécution des activités proposées sont admissibles. - Les coûts indirects et les essais cliniques ne sont pas admissibles.

		http://www.forskningradet.no/no/Innovasjonsprosjekt_i_neringslivet/1253963327687	EligibleExpenses FRCTSRMCTGRA.pdf		<p><i>standards</i> [Décret sur les critères et les normes]. Les coûts admissibles sont définis à partir de la valeur de l'ETP selon la catégorisation des projets de recherche par la Slovenian Research Agency (A, B, C ou D selon le type de travaux de recherche). Les coûts admissibles doivent être directement associés à la recherche menée et devraient inclure les dépenses personnelles (conformément aux articles 16,18, 22 et 23 du Décret), les coûts matériels (y compris les déplacements, les produits consommables et les services) et le coût de l'équipement (amortissement) comme des éléments de l'ETP. Les coûts indirects sont admissibles. La valeur est calculée en fonction de la valeur de l'ETP des projets de recherche de catégorie A, B, C ou D, à condition que les coûts rattachés à chaque élément de l'ETP soient réduits adéquatement (20 % maximum pour les coûts indirects).</p>
--	--	---	--	--	---

Sujets admissibles	http://www.innovasjon Norge.no/no/fisnansiering/bioraffineringsprogrammet/#.VD4-wvmSyao	Tous les sujets respectant les conditions énumérées dans les documents relatifs à l'appel.	Tous les sujets	Tous les sujets	Tous les sujets	
Autres restrictions nationales			Le Gouvernement régional des Açores - Secrétariat pour la mer, la science et la technologie (Açores, Portugal) finance uniquement les équipes régionales. Consulter le lien pour les partenaires / institutions admissibles : https://dre.pt/aplicacion/file/67040156			<p><u>Restrictions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les chercheurs principaux (ceux qui dirigent les groupes) ne peuvent présenter plus d'une demande de financement dans le cadre de cet appel de l'ERA-MBT. - Les chercheurs principaux (ceux qui dirigent les groupes) ne peuvent présenter plus d'une demande de financement dans le cadre de l'appel APCIN 2017. Ils doivent en tenir compte avant de participer à différentes initiatives du mécanisme ERA-Nets ou à d'autres initiatives internationales. - Les chercheurs principaux (ceux qui dirigent les groupes) ayant reçu du financement dans le cadre de l'appel APCIN 2015 ne sont pas autorisés à présenter une demande dans le cadre de l'appel APCIN 2016 ni de cet appel transnational de l'ERA-MBT. <p>Le MINECO évitera le financement en double (chevauchement du financement à l'échelle du pays ou de l'UE) et n'accordera pas de subventions à des projets ou à des volets de projet déjà financés.</p> <p>La version anglaise du présent document se veut une ligne directrice générale, dont le but est d'aider les partenaires internationaux à comprendre les règles espagnoles. Les chercheurs espagnols présentant une demande de financement doivent d'abord consulter le document espagnol sur l'appel sur le site Web du MINECO et respecter toutes les règles en matière de participation et de financement. Dans tous les cas, la version espagnole des règles l'emporte sur la version anglaise.</p>